

Le 15 avril 2024

*Emploi et handicap dans le secteur de l'image animée*  
**« Les uns et les autres » : le CNC et l'Agefiph  
renouvellent leur appel à projets**

L'Agefiph et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) lancent la 3<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets « Les uns et les autres » visant à soutenir des actions inclusives s'adressant aux professionnels des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, de l'animation et du jeu vidéo. Les entreprises ou organismes exerçant une activité en France dans ces domaines peuvent déposer leur candidature jusqu'au jeudi 30 mai 2024.

Cette année, le CNC, en partenariat avec l'Agefiph, a décidé de consacrer un montant global de 300 000 € réparti entre les différents projets sélectionnés favorisant l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux secteurs de « l'image animée ».

**Duo de réalisateurs comme présidents du jury.**

Pour cette nouvelle édition, les réalisateurs Eric Tolédano et Olivier Nakache présideront le jury, et seront accompagnés de cinq membres. Ils se réuniront le 5 juillet, au CNC, pour sélectionner les projets soutenus.

Les actions et organismes recherchés pour cet appel à projets sont ceux visant : à mettre en place des formations initiales ou continues inédites, d'alternance ; à favoriser l'adaptation aux postes de travail existants ; à créer, développer ou acquérir des outils de travail adaptés aux personnes en tenant compte des différentes formes et situations de handicaps ; à favoriser la mobilité des personnes dans le cadre de l'activité professionnelle ; à mettre en relation les travailleurs en situation de handicap et employeurs des secteurs concernés.

« Les uns et les autres » s'inscrit dans la continuité des dispositifs d'aides mis en place par le CNC depuis plusieurs années, prenant en compte certaines situations de handicap. Parmi ces aides : la création de fichiers de sous-titrage et d'audiodescription, des aides pour les travaux et investissements des salles de cinéma concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap à ces équipements. Il s'inscrit également en complémentarité des aides et services proposés par l'Agefiph.

Composition du jury :

Présidents : **Eric Tolédano** et **Olivier Nakache**, réalisateurs

Membres :

**Véronique Bustreel**, directrice innovation, évaluation et stratégie de l'Agefiph  
**Chiara Kahn**, journaliste et créatrice du podcast compassion



**William Maunier** président de la Commission Paritaire Nationale Emploi  
Formation de l'audiovisuel  
**Pascal Parsat**, mission handicap Audiens  
**Caroline Proust**, comédienne, réalisatrice

La date limite de remise des candidatures est **le jeudi 30 mai à 23h59**.

Le dépôt du dossier de candidature se fait uniquement sous forme électronique sur le portail démarches simplifiées. Plus d'informations sur les critères de sélection et les modalités de candidature via le site du [CNC](#).

**A propos de l'Agefiph :**

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2022, l'Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 199 000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (4,7% de plus qu'en 2021).

Plus d'informations sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) / suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agefiph](https://twitter.com/Agefiph)

**A propos du CNC :**

Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), créé par la loi du 25 octobre 1946, est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est placé sous l'autorité du ministère de la Culture et de la Communication.

Les missions principales du CNC sont la réglementation ; le soutien à l'économie du cinéma, de l'audiovisuel, de la création numérique et du jeu vidéo ; la promotion du cinéma et de l'audiovisuel et leur diffusion auprès de tous les publics ; la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique.

**Plus d'informations sur [www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)**

**Contacts Presse Agefiph:**

Agence Wellcom/ [agefiph@wellcom.fr](mailto:agefiph@wellcom.fr)/ 01 46 34 60 60  
Ghislaine Cristofolletti/[g-cristofolletti@agefiph.asso.fr](mailto:g-cristofolletti@agefiph.asso.fr)/ 06 21 65 41 96

**Contact presse CNC :**

Vivien Plagnol : [cnc-servicepresse@cnc.fr](mailto:cnc-servicepresse@cnc.fr) / 01 44 34 34 76